

Révision du schéma d'aménagement

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 1^{er} septembre 2021

Dans le cadre d'un processus de révision du schéma d'aménagement en vigueur, la MRC des Laurentides a adopté, le 19 août 2021, le premier projet de schéma d'aménagement et de développement de territoire (SADT). Il s'agit de la première étape qui mènera ultimement à son entrée en vigueur. Ce premier projet de SADT est le fruit d'une réflexion à laquelle se sont livrés les municipalités locales, le service de la planification et de l'aménagement de la MRC, le comité de planification et de développement du territoire de la MRC et le comité technique sur la révision du schéma.

Concernant les procédures d'adoption du projet de SADT, voici un résumé des étapes réalisées et à venir, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

- ❖ Adoption d'un premier projet de SADT et envoi pour avis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et aux organismes partenaires; **(Réalisée)**
- ❖ Ajustements du premier projet de SADT selon l'avis gouvernemental et ceux des organismes partenaires (délai de 120 jours);
- ❖ Adoption d'un second projet de SADT ;
- ❖ Tenue de la consultation publique et ajustements du second projet;
- ❖ Adoption du SADT;
- ❖ Approbation gouvernementale; (délai de 120 jours)
- ❖ Entrée en vigueur du SADT.

Pour toute question sur la démarche de révision du schéma d'aménagement, vous pouvez communiquer par courriel à l'adresse suivante : amenagement@mrclaurentides.qc.ca

Lien vers la page web du service : <https://mrclaurentides.qc.ca/schema-damenagement/>

Cordialement,

Service de l'aménagement
MRC des Laurentides